



Bulletin d'information F.D.C.I DU MOIS DE MARS 2025

Aux adhérents territoriaux de la FDCI

Une boutique en ligne dédiée à nos adhérents

Depuis janvier 2025, les commandes de panneaux (réserve, parking, chasse en cours, etc.) sont à passer auprès de la société Chevillotte.

COMMENT PASSER COMMANDE :

1- Cliquer sur le lien : <https://boutiquefdci.chevillotte.net/>

2- Créer votre compte en cliquant sur l'icône situé sur bandeau du site en haut à droite :



Se connecter

Adresse email

Mot de passe

Se souvenir de moi Mot de passe oublié

+

Nom

Nom

Adresse email

Mot de passe

Confirmer votre mot de passe

LES PRODUITS :

La boutique en ligne vous propose l'ensemble des panneaux habituels et la possibilité si vous le souhaitez de personnaliser ces derniers. Ils sont proposés sur différents supports, avec ou sans lamination pour une meilleure durabilité.

LA LIVRAISON : 2 possibilités

- Livraison sur l'adresse de votre choix, facturée à prix coûtant,

Ou

- Enlèvement de la marchandise chez Chevillotte : 865 route de la Croix Noire, 38160 CHATTE.

N.B : Les sacs venaison, gants, cartes d'invitation, registres de battue, jalons, bacs d'équarrissage et sacs à déchets resteront disponibles à la FDCI.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour améliorer la boutique.



Bulletin d'information F.D.C.I

DU MOIS DE MARS 2025

Important : RIC

Dans le cadre du renouvellement, en cette année 2025, du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), nous vous informons que **certaines modifications auront des conséquences sur votre règlement et affecteront l'organisation de la chasse sur votre territoire.**

Ces dispositions sont en cours de discussion et vous seront **présentées lors de nos réunions préparatoires** à notre Assemblée Générale (AG). Elles vous seront **soumises pour avis à l'AG de la FDCI du 5 avril prochain**. Par la suite, il reviendra au Préfet d'entériner, par arrêté préfectoral ou non, ce SDGC.

Par conséquent, **nous vous invitons à ne pas organiser votre AG ordinaire**, qui doit se tenir entre le 1er avril et le 30 juin de chaque année, **avant que la FDCI, courant mai**, ne vous informe des mesures que vous devrez obligatoirement intégrer à votre RIC.

Si vous ne tenez pas compte de cette recommandation, il vous faudra tenir une AG extraordinaire pour intégrer ces mesures à votre RIC.

Types de formation	Dates	Lieux	Horaires	Coûts
PIEGEUR <i>Pour l'obtention de l'Agrément</i>	2 samedis : <ul style="list-style-type: none">15/03/202522/03/2025	à la FDCI - Gières	De 08h30 à 17h30	60€ Repas inclus
SECURITE DECENNALE OBLIGATOIRE	50 séances en 2025	Planning consultable sur votre espace adhérent.	Durée de 4h	GRATUIT